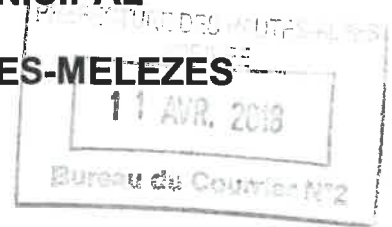


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

\*\*\*\*\*  
Séance du 03 avril 2018



**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En Exercice :  
Ayant pris part  
à la délibération : 8

Date de la convocation  
26.03.2018  
Date d'affichage  
de la présente délibération  
03.04.2018

Numéro de délibération : 12-2018

Le trois avril deux-mille-dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérald, Maire.

**Présents** : - M. MARTINEZ Gérald - M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel -  
Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François -  
Mme SALSANO Martine

**Absents** : - M. POURROY Pierre (excusé) - M. CHRISTINY Antoine - M. VINCENT Théo

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet : Renouvellement Convention Air Liquide**

Monsieur le Maire rappelle la convention de mise à disposition d'emballages de gaz medium et grandes bouteilles passée avec la société Air Liquide.

Cette convention numéro 06088890 en date du 01/05/2013 arrive à échéance et Monsieur le Maire propose de la renouveler.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- Décide de renouveler la convention de mise à disposition à compter du 1er mai 2018, pour une durée de 5 ans moyennant un montant total annuel de 558 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents subséquents.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

*Le Maire,*  
**Gérald MARTINEZ**